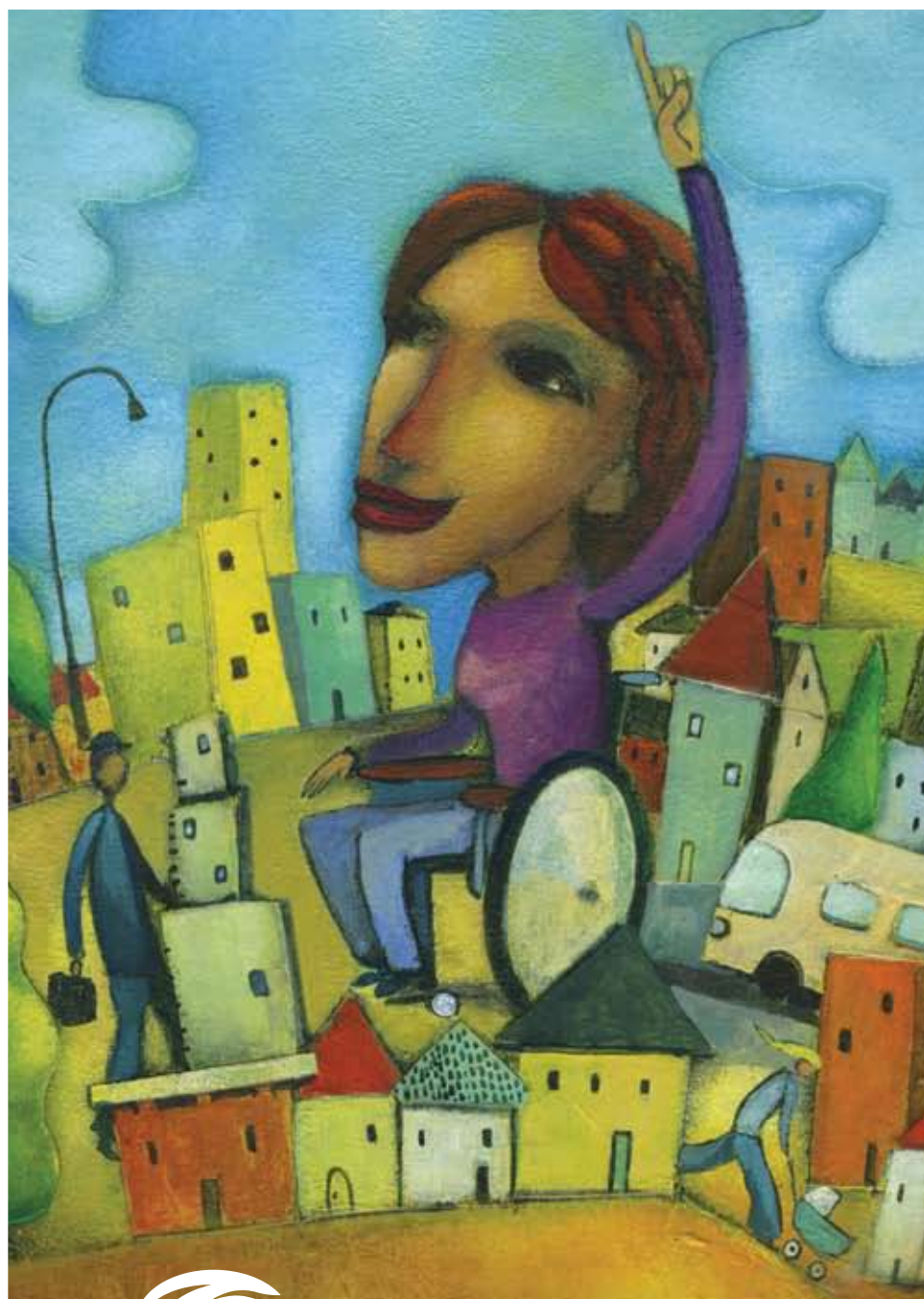


Gatineau, une ville inclusive.




Ville de
Gatineau



Une ville inclusive pour nous tous, c'est ce que la Ville de Gatineau souhaite en se dotant d'un plan d'action pour l'intégration des personnes handicapées et à mobilité réduite.

Fort consciente que déjà un quart de sa population est âgée de 50 ans et plus et que 20 % de la population en Outaouais vit une situation de handicap, Gatineau désire veiller à l'intégration des personnes handicapées et à mobilité réduite, mais souhaite également aller encore plus loin en favorisant l'intégration de toute personne, quelles que soient ses différences.

En collaboration avec ses partenaires de la démarche d'élaboration du plan d'action, la Ville de Gatineau a établi plusieurs actions à entreprendre au cours des prochaines années pour tendre vers l'accessibilité universelle. Pour cibler et concentrer ces actions, huit axes d'intervention desquels découlent des objectifs précis ont été définis.

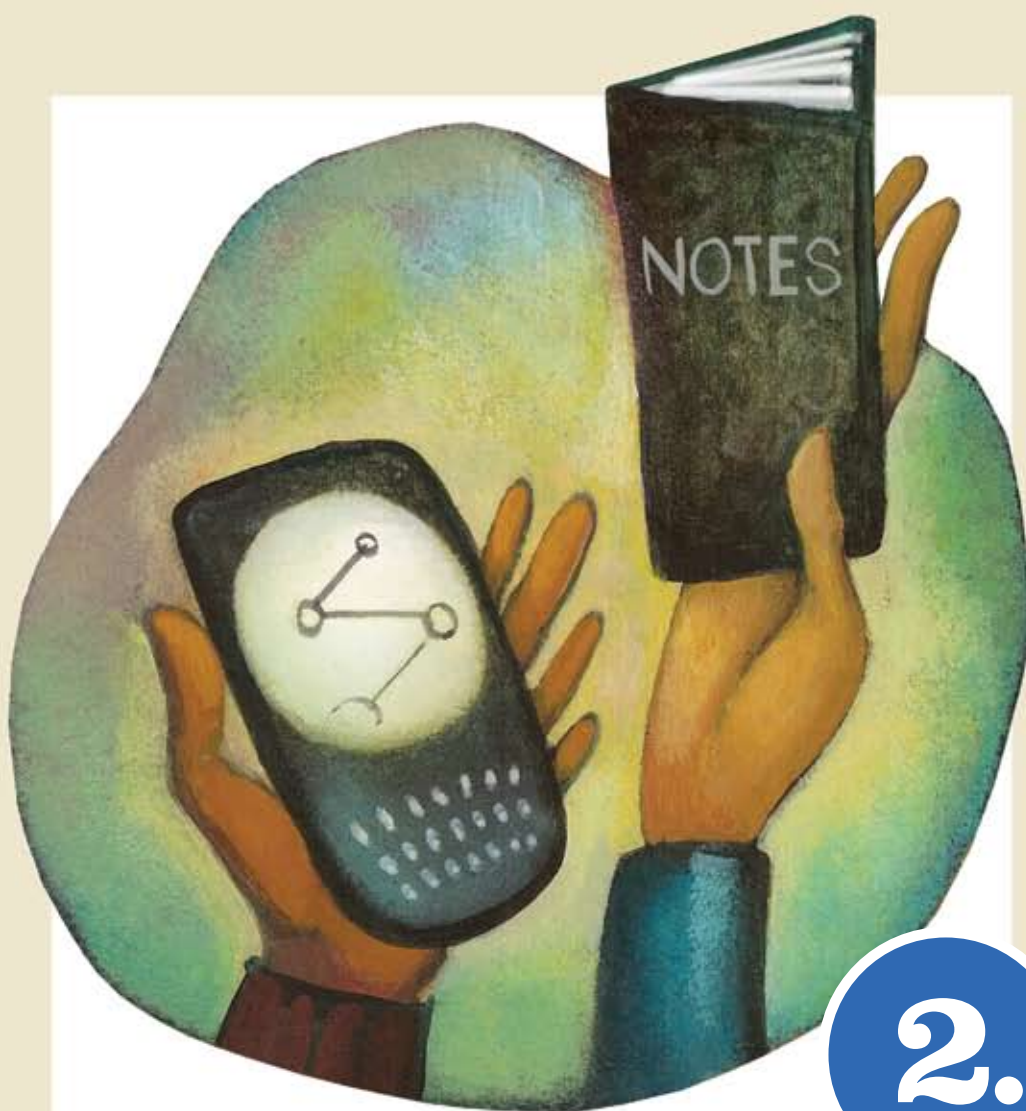


1.

Administration municipale

Gatineau ouvre ses portes aux personnes handicapées et à mobilité réduite au sein de l'Administration municipale.

Elle souhaite que toute personne qui intègre l'organisation municipale puisse s'accomplir par le travail, symbole d'autonomie et source de valorisation.



2.

Communication

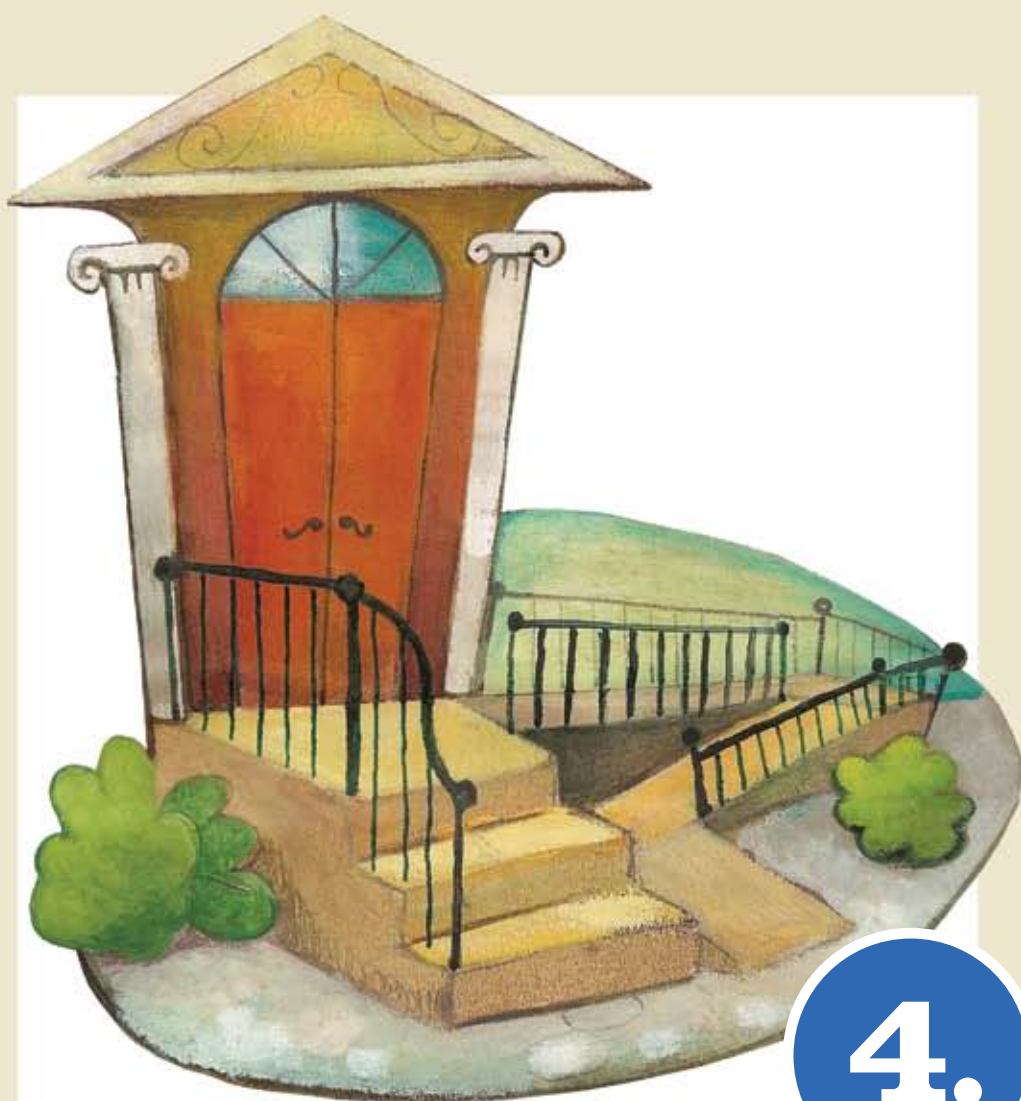
Gatineau s'engage à faire usage de divers moyens de communication afin que tous les citoyens puissent avoir accès à l'information municipale.



3.

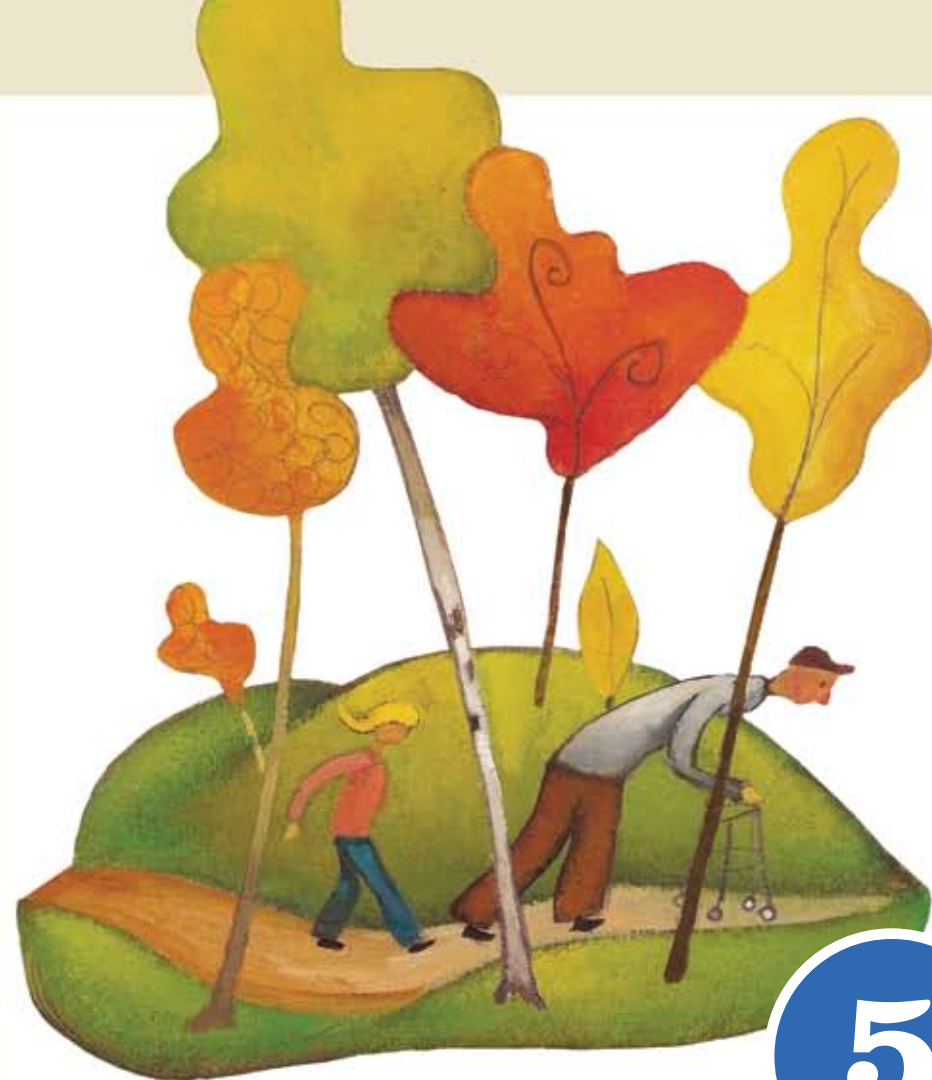
Édifices

Consciente de l'ampleur du travail à accomplir, soit de réaménager tous les édifices pour permettre aux personnes handicapées et à mobilité réduite d'y accéder, d'y circuler et de bénéficier de tous les services offerts, la Ville de Gatineau s'engage, dans un premier temps, à réduire les obstacles à l'accessibilité des édifices municipaux, publics et commerciaux.



Habitation

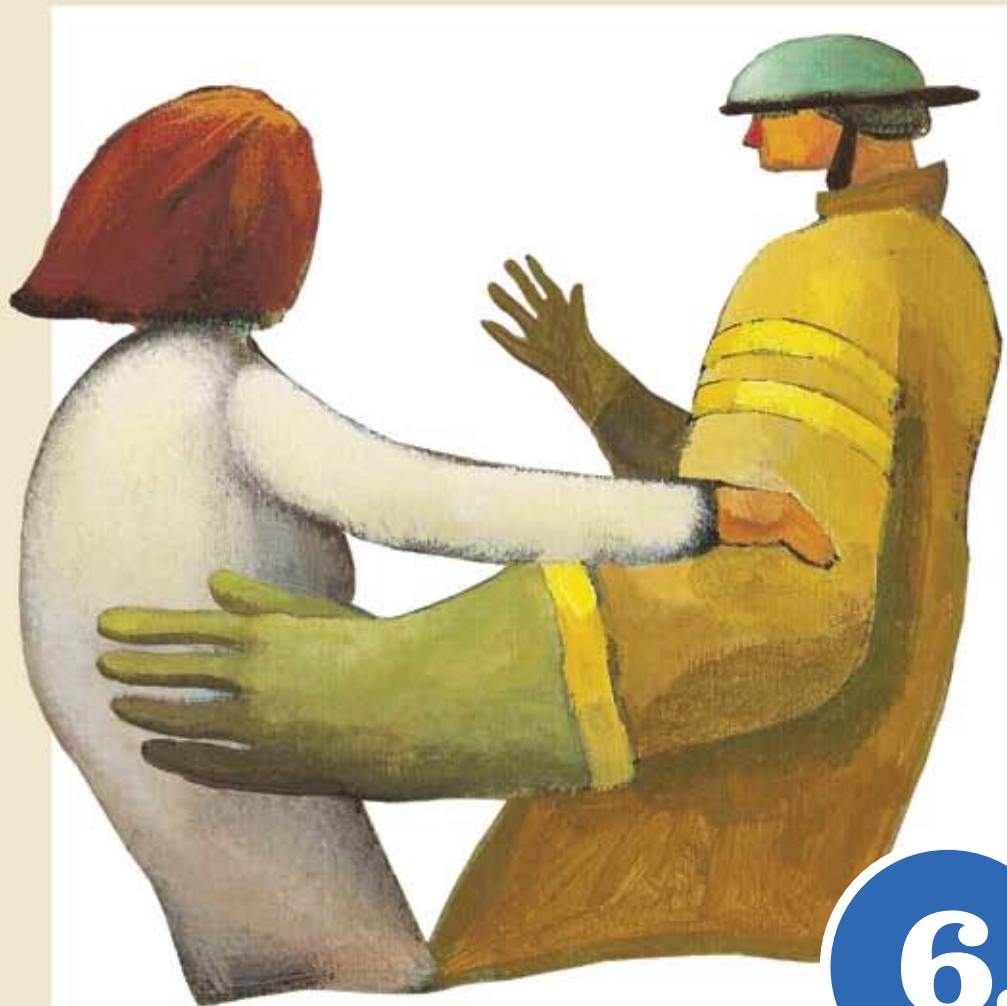
Pour satisfaire aux besoins des personnes handicapées et à mobilité réduite en matière d'habitation, Gatineau favorise l'accès au logement tout en s'assurant que chacune d'entre elles pourra jouir d'un aménagement adapté ou encore que cet aménagement pourra se conformer à leurs besoins.



Loisirs, culture et tourisme

Des actions et des stratégies de développement sont déployées pour encourager la participation et faciliter l'intégration des personnes handicapées et à mobilité réduite aux activités de loisir ainsi qu'aux événements culturels, festifs et touristiques.

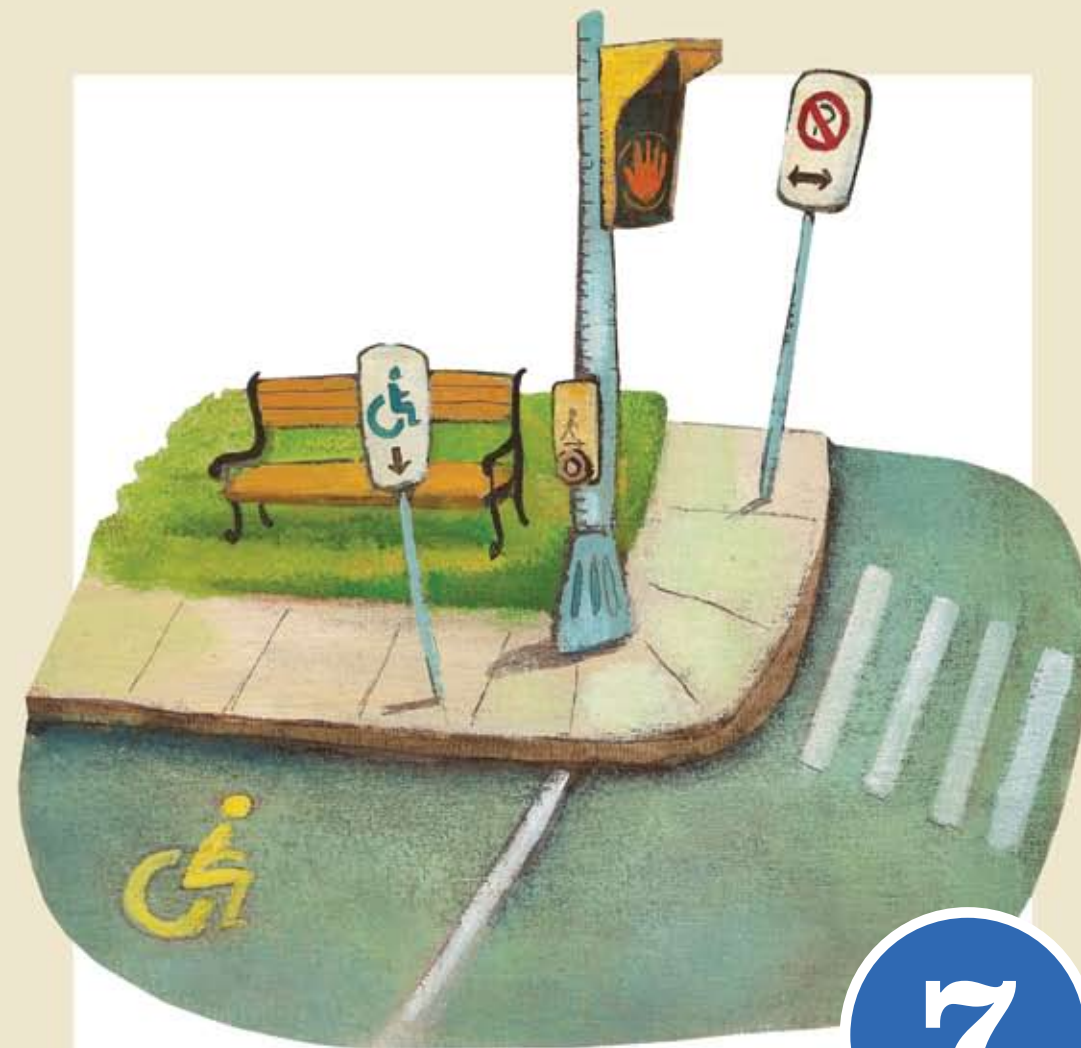
De plus, la Ville consent à adapter l'offre de services municipale pour favoriser leur intégration.



6.

Sécurité

Dans le but d'accroître le sentiment de sécurité des personnes handicapées et à mobilité réduite, Gatineau poursuit ses efforts pour assurer leur sécurité lors de situations d'urgence, mais également en milieu urbain.



7.

Environnement urbain

Après avoir pris en considération les besoins particuliers des personnes handicapées et à mobilité réduite, diverses mesures en matière de stationnement et de signalisation ont été prises pour accroître leur sécurité.

Par exemple, Gatineau facilite l'accès aux stationnements réservés, l'usage des voies et du mobilier public, en plus d'améliorer la signalisation à divers endroits sur le territoire.



8.

Transport en commun

La population étant de plus en plus vieillissante, la Ville de Gatineau, en collaboration avec la Société de transport de l'Outaouais, prend les moyens nécessaires pour faciliter et encourager l'utilisation du transport en commun auprès des personnes handicapées et à mobilité réduite.

Conclusion

Au cours des prochaines années, en agissant sur huit axes d'intervention, la Ville de Gatineau réalisera ses premières avancées en matière d'intégration des personnes handicapées et à mobilité réduite. Néanmoins, la Ville est consciente qu'il restera des axes sur lesquels il faudra intervenir dans un avenir rapproché.

En adoptant le plan d'action pour l'intégration des personnes handicapées et à mobilité réduite, la Ville de Gatineau se dote d'un atout important pour la réalisation d'une ville inclusive où l'ouverture d'esprit et la participation de chacun à l'intégration des personnes handicapées et à mobilité réduite sont grandement sollicitées. C'est sans contredit en conjuguant ces éléments que nous tous, ensemble, nous tendrons vers l'accessibilité universelle.

On entend par...

Personne handicapée

Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes.

Source : Office des personnes handicapées du Québec, *Guide à l'intention des ministères, des organismes publics et des municipalités en vue de la production de leur plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées*, Drummondville, Direction de l'évaluation, de la recherche et de l'intervention nationale, septembre 2005, 56 p.

Accessibilité universelle

Concept d'aménagement et d'intégration qui favorise une utilisation similaire des possibilités offertes par un bâtiment, un lieu public ou un service pour toutes les personnes. L'accessibilité universelle permet à toutes les personnes, incluant les personnes vivant une situation de handicap, d'accéder à un bâtiment ou un lieu public, de s'y orienter, de s'y déplacer, d'en utiliser les services et de pouvoir y vivre les mêmes expériences.

Source : site Web de AlterGo – *Les quatre volets de l'accessibilité universelle*, 2007.

Renseignements

Pour obtenir plus de renseignements concernant l'accessibilité universelle à la Ville de Gatineau :

Téléphone : 3-1-1

Courriel : info@gatineau.ca

Site Web : www.gatineau.ca